

COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

PARLEMENT EUROPÉEN

DOCUMENTS DE SÉANCE

1965-1966

22 NOVEMBRE 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

DOCUMENT 98

Rapport intérimaire

fait au nom de

la commission du commerce extérieur

sur

les relations commerciales entre la C.E.E. et l'Inde

Rapporteur: M. G. L. Moro

A la suite d'une invitation des présidents de la Chambre Basse (Lok Sabha) et de la Chambre Haute (Rajya Sabha) de l'Inde, une délégation du Parlement européen a effectué du 9 au 14 décembre 1963 une mission d'étude et d'information dans ce pays.

Le bureau du Parlement européen a ensuite chargé la commission du commerce extérieur d'élaborer un rapport sur les relations commerciales entre la C.E.E. et l'Inde.

M. Moro a été nommé rapporteur le 9 juillet 1964.

La commission du commerce extérieur a examiné le présent projet lors de ses réunions des 5 octobre et 3 novembre 1965.

Le présent rapport intérimaire et la proposition de résolution qui y fait suite ont été approuvés par 14 voix et 1 abstention lors de la réunion du 3 novembre 1965.

Etaient présents : MM. Blaise, président ; Kriedemann, vice-président ; Mauk, vice-président ; Bading ; Bernasconi (suppléant M. Ferretti), Boscary-Monsservin ; Breyne (suppléant M. van Offelen) ; Briot ; Carcaterra ; Darras ; Drouot L'Hermine ; De Gryse ; Kapteyn ; Klinker ; de la Malène ; Marengi ; Edoardo Martino ; Pianta ; Rademacher ; Rossi ; Toubeau ; Vredeling.

Sommaire

	Page		Page
<i>Introduction</i>	1	<i>Chapitre III</i>	
<i>Chapitre I</i>		<i>Le commerce international de l'Inde</i>	7
<i>L'Inde et les problèmes de son développement</i>	3	<i>Chapitre IV</i>	
<i>Chapitre II</i>		<i>Perspectives des relations entre la Communauté économique européenne et l'Inde</i>	9
<i>Les plans quinquennaux de développement</i>	5	<i>Proposition de résolution</i>	10

RAPPORT INTÉRIMAIRE
sur les relations commerciales entre la C.E.E. et l'Inde

Rapporteur : M. G. L. Moro

Monsieur le Président,

INTRODUCTION

1. Au cours des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, les problèmes que posent les relations avec les pays du Commonwealth et, en particulier, avec certains pays asiatiques tels l'Inde, le Pakistan et Ceylan ont également fait l'objet d'un examen.

Le 3 août 1962, la Conférence des ministres des six États membres de la Communauté approuvait une décision qui prévoyait l'ouverture de négociations directes avec l'Inde et le Pakistan en vue de la conclusion, avant 1966, d'un accord commercial entre la Communauté et ces pays. Entre temps, des mesures transitoires devaient être adoptées selon un calendrier déterminé.

2. L'interruption des négociations sur l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté a rendu inapplicable cette décision de la Conférence des ministres des Six et, de ce fait, tous les problèmes soulevés par les relations avec l'Inde et le Pakistan sont restés en suspens.

3. Le 23 avril 1963, le chef de la mission indienne auprès de la Communauté, l'ambassadeur Lall, transmettait au président de l'exécutif de la C.E.E. une note sur les relations commerciales entre la C.E.E. et l'Inde ainsi qu'une série de tableaux statistiques. Ces documents furent adressés aux gouvernements des États membres et au secrétaire général du Conseil de ministres qui furent expressément invités à soumettre de toute urgence à un examen les propositions qu'ils contenaient.

Le 11 juillet 1963, l'exécutif de la C.E.E. présentait au Conseil une série de propositions, auxquelles toutefois il n'a pas été entièrement donné suite.

4. Au même moment, les présidents des deux chambres du Parlement indien invitaient une délégation du Parlement européen à entreprendre une mission d'étude et d'information en Inde afin d'y examiner les problèmes relatifs au développement de ce pays et ceux concernant les relations entre la Communauté et l'Inde. Le Parlement européen accepta l'invitation du Parlement indien et envoya en Inde une délégation composée de huit membres qui, dans la semaine du 9 au 14 décembre 1963, eut de nombreux entretiens avec les autorités politiques et les experts économiques indiens. A la suite de cette mission, la délégation fit rapport au bureau du Parlement qui donna mandat à la commission du commerce extérieur d'élaborer et de présenter un rapport à l'assemblée plénière.

5. Dans la proposition adressée au Conseil en date du 11 juillet 1963, l'exécutif de la Communauté économique européenne présentait un certain nombre de suggestions destinées à donner, dans une certaine mesure, satisfaction aux diverses demandes qui faisaient l'objet de la note de la mission indienne auprès de la Communauté.

Se fondant sur l'article 110 du traité de Rome, l'exécutif proposait l'ouverture de conversations bilatérales avec les représentants du gouvernement indien afin d'examiner dans le concret les mesures d'ordre économique et commercial qui pourraient être prises pour favoriser le développement des relations réciproques. La Commission de la C.E.E. demandait à être chargée par le Conseil de mener — en étroit contact avec un comité spécial désigné par les États membres — des conversations exploratoires avec le gouvernement indien aux fins d'un accord commercial entre la Communauté et l'Inde. Cet accord devait porter en particulier sur les points suivants :

a) des réductions tarifaires susceptibles par la suite d'être insérées dans les résultats des négociations tarifaires multilatérales du G.A.T.T. ;

- b) d'autres mesures de politique commerciale éventuellement possibles et jugées propres à favoriser le développement des échanges réciproques ;
- c) la constitution d'une commission mixte habilitée à étudier toute mesure générale ou particulière apte à favoriser le développement des échanges commerciaux. Cette commission aurait été également chargée de présenter aux deux parties des recommandations et des suggestions.

6. Toutefois, le Conseil de ministres a estimé qu'il était impossible d'accepter les propositions de la Commission de la C.E.E. Sur la base de l'article 28 du traité instituant la Communauté, il a décidé de suspendre unilatéralement et pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 1964 les droits tarifaires sur certains produits qui faisaient l'objet de la demande indienne : noix de cajou, piments du genre « capsicum », amomes et cardamomes, graines de coriandre, gingembre, curry, gomme-laque, huile de ricin, huile de graines de tabac, chutney de mangue, articles de cricket et de polo. Par contre, le Conseil s'est refusé à autoriser l'ouverture de négociations directes en faisant observer qu'il n'était pas opportun de prévoir des accords bilatéraux avant que ne soient connus les résultats des négociations commerciales multilatérales de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement organisée dans le cadre du G.A.T.T.

Il convient cependant de signaler que pour le thé, un des principaux produits cités dans la note de la mission indienne, les droits du tarif douanier ont été intégralement suspendus à partir du 1^{er} janvier 1964 et jusqu'au 31 décembre 1965, grâce à l'accord tarifaire intervenu, le 10 septembre 1963, entre la Communauté et le Royaume-Uni (¹).

7. Le 30 janvier 1964, la mission indienne accréditée auprès de la Communauté présenta une « note verbale » qui mettait en relief l'importance du déficit de la balance commerciale indienne en ce qui concerne ses échanges avec la Communauté économique européenne, et demandait l'ouverture d'entretiens bilatéraux sur les problèmes les plus importants. A la suite de cette note eurent lieu, au niveau technique, une série de rencontres et de réunions entre des fonctionnaires de la direction générale des relations extérieures de la Commission de la C.E.E. et des membres de la mission indienne qui amenèrent celle-ci à adresser, le 29 septembre 1964,

une autre note à l'exécutif. Celle-ci proposait d'inscrire à l'ordre du jour des discussions bilatérales l'examen des points suivants :

- a) Suspension ou réduction des droits de douane de la Communauté pour les articles dont l'Inde est le principal fournisseur ou l'un des principaux fournisseurs, par exemple, le poivre, les fils et produits de jute, les peaux de l'Inde orientale, les produits manufacturés du mica, les produits artisanaux, tapis faits à la main, etc. ;
- b) Création de postes sous-tarifaires pour certains produits : actuellement, certains de ces produits sont groupés avec plusieurs autres dans le tarif extérieur commun. La création des postes sous-tarifaires est nécessaire pour identifier les produits qui intéressent les exportations de l'Inde de manière à ce que les concessions tarifaires puissent se limiter à un petit nombre de produits afin d'en faire bénéficier les pays qui en ont besoin. L'Inde désirerait se faire accorder un traitement de faveur pour les produits suivants : produits artisanaux, sparteries de fibre de coco, produits de jute manufacturés, tissus en coton écru, etc. ;
- c) Réduction éventuelle des écarts parfois très sensibles entre les tarifs douaniers qui portent sur les matières premières et ceux appliqués aux produits ouvrés (par exemple, le thé en paquets ou le thé en poudre, le cuir tanné et les produits du cuir, etc.) ;
- d) Problèmes relatifs à certains produits agricoles, tels que le tabac, la farine de manioc, les huiles végétales, etc.

8. Toutes ces initiatives et l'intense activité déployée par la mission diplomatique indienne accréditée auprès de la Communauté économique européenne démontrent l'immense intérêt que l'Inde porte aux relations commerciales avec la Communauté.

Il faut bien reconnaître que, jusqu'ici, la Communauté économique européenne n'a pas répondu de manière satisfaisante à cet intérêt. Malgré les efforts et la bonne volonté dont a fait preuve l'exécutif, aucun résultat appréciable n'a été obtenu si l'on fait exception des mesures unilatérales relatives au thé et à certains produits particuliers.

On peut se demander à bon droit si le temps n'est pas venu pour le Conseil de ministres de faire des efforts afin de résoudre quelques-uns des problèmes les plus importants pour le développement de l'Inde, problèmes qui relèvent de la politique générale de la Communauté européenne à l'égard des pays en voie de développement.

(¹) Cf. les décisions du Conseil de ministres de la C.E.E. du 18 juin 1963, publiées au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 166 du 19 novembre 1963.

CHAPITRE I

L'Inde et les problèmes de son développement

9. L'Inde, ou l'Union indienne, est une république indépendante depuis le 15 août 1947. Elle se compose de 16 États et de 6 territoires qui représentent au total une superficie de 3.288.000 km², et compte une population évaluée à environ 480 millions d'habitants en 1965.

L'ampleur du territoire, la composition hétérogène des différents groupes ethniques, la diversité des langues et la multiplicité des religions, autant d'éléments parmi d'autres sur la base desquels il est possible d'affirmer que l'Inde offre l'exemple le plus évident des difficultés immenses, et communes à tant d'autres régions économiquement moins favorisées, que rencontre un processus de développement. Outre ces éléments, il convient de considérer d'autres composants spécifiques de la réalité indienne ; le contraste entre les splendeurs du passé et la spiritualité extrêmement riche du peuple, face à des conditions manifestes d'immense pauvreté économique et une structure sociale extrêmement complexe.

L'Inde est le septième pays du monde par sa superficie, égale à celle de la C.E.E., de l'A.E.L.E., de l'Espagne et de la Finlande réunies.

Mais par son importance démographique, elle se classe au deuxième rang dans le monde. Elle équivaut à la C.E.E., jointe à l'A.E.L.E., aux États-Unis d'Amérique et au Canada par sa population, d'une densité de 146 habitants par km², soit un peu moins que celle de la Communauté économique européenne toute entière, le double de la densité démographique de l'A.E.L.E., sept fois celle des États-Unis d'Amérique et quatorze fois celle de l'Union soviétique.

Ces comparaisons suffisent à montrer les énormes difficultés qui pèsent sur le continent indien.

Mais pour comprendre certains contrastes, on ne peut se contenter de se référer à des dimensions géographiques ou démographiques, à des distances dans l'espace ; il faut également se rapporter à des distances dans le temps. L'évolution de l'Inde soulève de très graves problèmes non seulement en raison de la structure économique de ce pays mais aussi étant donné la nécessité de développer l'intérêt et la conscience de ses habitants quant à ses possibilités d'avenir, et de lutter contre un esprit de fatalisme et de résignation qui est profondément enraciné en eux, et qui constitue en Inde le principal obstacle à tout élan vers l'avenir.

10. C'est dans le secteur agricole notamment que la réalité indienne prend son aspect le plus dramatique et que la situation requiert une prompt intervention. Aussi bien est-ce sur ce secteur que se concentrent les efforts du gouvernement qui prévoit d'axer les « plans quinquennaux de développement » ultérieurs sur l'irrigation et l'organisation des communautés rurales. Les agglomérations rurales constituent en Inde un monde qui par de multiples aspects diffère complètement de celui des grands centres urbains beaucoup plus peuplés. On a calculé que l'Inde compte environ 550.000 villages dont la majeure partie semble avoir été en proie à l'inertie la plus absolue. Le gouvernement indien a multiplié ses efforts pour remédier à cette situation et la délégation du Parlement européen a eu l'occasion de visiter des centres ruraux réorganisés sous l'impulsion de l'action gouvernementale : pour les habitants de ces centres, il semblait presque miraculeux de disposer d'un centre commun d'irrigation, si rudimentaire soit-il, de bâtiments pour le stockage des produits et d'un équipement scolaire et sanitaire pourtant modeste. Le nombre de ces communautés rurales, centres-pilotes de la nouvelle structure agricole que le gouvernement indien s'efforce de réaliser, est malheureusement encore très limité. Le territoire rural a été divisé en 5.000 unités dont chacune comprend environ une centaine de villages et un territoire de 250 km². Chacune de ces unités est pourvue d'une équipe de techniciens chargés d'une part de la modernisation des structures agricoles et d'autre part de la création des structures sociales. Il est évident que la tâche est immense : il s'agit de combattre la sécheresse, de bonifier les terres, d'améliorer le cheptel, d'introduire des systèmes plus rationnels d'exploitation des terres et en outre de créer des hôpitaux, des écoles, des coopératives, de construire des routes et des habitations rurales, d'encourager et de développer l'artisanat.

11. La solution du problème de l'assainissement de l'agriculture dans un pays où près des trois quarts de la population vit des produits de la terre, conditionne tout le développement de l'Inde.

Les efforts du gouvernement indien tendent principalement à résoudre le problème de l'irrigation. En effet, les terres non irriguées dépendent entièrement des alternances capricieuses des moussons qui souvent compromettent la récolte de l'année et augmentent les risques de famine. La délégation du Parlement européen a pu se rendre compte de l'ampleur de l'action accomplie dans ce secteur en visitant la digue de Bhakra-Nangal dans le territoire du Punjab qui permettra d'irriguer environ 4 millions d'hectares de terres grâce à un réseau de canaux de 4.500 km. Cette digue, à l'édification de la-

quelle travaillent sans relâche plus de 12.000 ouvriers, permettra de capter également les eaux du Sutlej, le plus grand fleuve du Punjab, qui est souvent cause d'effroyables inondations. Outre la digue de Bhakra-Nangal qui devrait entrer en service en 1965, le programme du gouvernement indien prévoit la construction d'une digue dans la vallée du Damodar, dans le Bengale, qui permettrait d'irriguer plus de 400.000 ha et l'achèvement d'une digue dans l'État d'Orissè, ainsi que d'autres travaux sur le fleuve Kosi qui serviront à irriguer plus de 36 millions d'hectares, soit plus de 10 % de la superficie totale de l'Inde.

12. Les conditions sociales de l'agriculture sont extrêmement défavorables. Outre le manque quasi absolu de structures adéquates, on constate que le revenu individuel ne dépasse pas 100 roupies par an (soit environ 20 dollars ou 1.000 FB) ; au dire des autorités de la « Commission du plan » elles-mêmes, 16 % des familles rurales seulement bénéficient d'un revenu supérieur qui, d'ailleurs, atteint difficilement 200 roupies par an. Suivant les indications qui nous ont également été fournies par la Commission du plan, avec les dirigeants de laquelle la délégation du Parlement européen a eu un long et intéressant entretien, seul un pourcentage infime des travailleurs agricoles travaillant dans les plantations sont affiliés à une Caisse de sécurité sociale.

13. Le développement de l'agriculture est naturellement lié à la formation de techniciens d'encadrement. Dans ce secteur également, des efforts notables ont été accomplis ; mais ils semblent absolument insuffisants si l'on pense que pour tout le pays le nombre des centres d'enseignement agricole qui fonctionnent parfaitement n'est que de 115. La délégation du Parlement européen a eu l'occasion de visiter un des instituts de recherche agricole (India Agricultural Research Institute) où la formation des jeunes techniciens, qui s'étend sur quatre ans, s'effectue selon des méthodes modernes d'enseignement théorique et pratique. Il a été intéressant de constater l'importance psychologique de ces centres : D'après les premiers résultats obtenus, il semble que cet esprit de résignation ancestral ait complètement disparu pour faire place à une volonté d'action tout à fait nouvelle. Ce résultat psychologique est loin d'être négligeable dans un pays comme l'Inde où la population est habituée depuis des siècles à considérer la pauvreté comme une condition de vie inéluctable et où il semble que l'apathie soit l'ultime défense dans un état de misère permanente.

14. Le développement de l'industrie n'a pas manqué de préoccuper le gouvernement indien

même s'il s'agit au premier chef de développer le secteur agricole. Toutefois, dans le domaine de l'industrie, on note un certain progrès : Alors qu'au terme du deuxième plan quinquennal de développement, les investissements effectués dans ce secteur représentaient environ 11 %, durant l'exécution du troisième plan quinquennal, ils représentaient, suivant les indications de la Commission du plan, environ 25 % du revenu global. Le développement industriel est influencé par un système d'intervention de l'Etat. De grand complexes industriels, comme ceux du Guindy Industrial Estate de Madras, visités par la délégation du Parlement européen, ont été réalisés dans le cadre du deuxième plan quinquennal de développement. Ils comprennent une série de moyennes et petites entreprises privées dont la production est souvent hétérogène. Le Guindy Industrial Estate par exemple comprend plus de 94 industries qui produisent entre autres des appareils et des machines-outils, des machines à calculer, des radios, des appareils électriques, etc. Le centre industriel comprend toutefois en commun les services généraux et les services sociaux et constitue de ce fait une véritable cité industrielle dans laquelle les habitants sont organisés en coopérative.

15. Le développement industriel, encouragé par les pouvoirs publics, a enregistré un certain progrès ; il en est de même pour l'activité artisanale. Les autorités de la « Commission du plan » ont informé la délégation du Parlement européen qu'une partie du troisième plan quinquennal de développement concerne également l'artisanat pour lequel ont été prévues des écoles d'apprentissage et de finissage des produits. Un conseil de l'artisanat a été institué pour orienter et coordonner la production et le commerce. En dépit de tous ces efforts, durant la visite qu'elle a effectuée à la Weavers Cooperative Factory, la délégation du Parlement européen a pu constater que l'artisanat indien traversait une crise extrêmement grave surtout en ce qui concerne les perspectives commerciales. A cet égard, une intéressante initiative a été réalisée par le « All India Handloom Board », centre de travail artisanal où des modèles et des maquettes sont créés, compte tenu de la demande extérieure et des goûts qui prévalent sur les marchés des pays tiers, ce qui évidemment favorise l'exportation.

16. Le problème le plus grave est constitué par l'impressionnante et permanente augmentation de la population. Il a été calculé qu'avec un taux d'accroissement de 2 % (*) l'Inde comptera, d'ici moins de dix ans, 572 millions d'habitants,

(*) Selon les données fournies à la délégation du Parlement européen et qui se réfèrent à la période 1951-1961, l'augmentation de la population de l'Union indienne dépasse la moyenne de 2 % malgré un taux de mortalité élevé.

soit un accroissement moyen annuel de 10.250.000 habitants.

On peut considérer ce taux de 2 % comme exact, attendu que l'accroissement naturel de la population (natalité moins mortalité) est passé de 10,5 en 1951 à 15,7 pour mille les années suivantes.

Même en envisageant un accroissement démographique plus faible, semblable à celui constaté en 1961, suivant les autres données fournies par la « Commission du plan », l'augmentation de la population indienne demeure malgré tout un phénomène redoutable (1).

A supposer un taux d'accroissement annuel de 1,5 %, l'augmentation moyenne de la population indienne sera de 7.250.000 âmes par an entre 1965 et 1969. Cela signifie qu'en 1969 l'Inde comptera plus d'un demi-milliard d'habitants alors que le déficit des stocks alimentaires va augmenter si les taux de production et de revenus actuels ne s'accroissent pas.

L'augmentation de la population, à laquelle le gouvernement a vainement tenté de s'opposer en arrêtant tout un ensemble de mesures ainsi qu'un plan de limitation des naissances (qui va jusqu'à l'encouragement de la stérilisation volontaire), doit donc être considérée comme la cause première de l'échec partiel relatif de certains objectifs des plans quinquennaux qui constituent le seul espoir d'un rapide développement économique de l'Inde.

CHAPITRE II

Les plans quinquennaux de développement

17. Une fois l'indépendance politique acquise, le premier objectif du gouvernement indien fut le développement de ce grand pays. Semblable objectif nécessitait la mise sur pied immédiate des structures et des moyens indispensables pour résoudre rapidement d'immenses problèmes, qui se présentaient sous un jour singulièrement défavorable dans tous les secteurs de la vie économique et sociale de la grande Union indienne. Il importait en d'autres termes de constituer avec des moyens démocratiques une écono-

mie stable, susceptible d'une expansion rapide, utilisant des techniques modernes et caractérisée par un ordre social nouveau tout en respectant les valeurs spirituelles les plus profondes de l'Inde et ses plus antiques traditions.

Cette tâche imposante fut abordée par le biais de programmes d'intentions et d'une planification de moyens basés sur deux éléments essentiels : la participation du peuple indien tout entier à l'effort commun et la collaboration des pays amis.

18. *Le premier plan quinquennal (1951 à 1956)* comportait de nombreux projets à réaliser dans un rigoureux programme de développement économique et social qui intéressait toutes les régions du pays. Mettant l'accent sur l'agriculture, l'irrigation, l'énergie et les transports, le plan tendait à réaliser les conditions d'un progrès économique et industriel accéléré. Il comptait au nombre de ses objectifs principaux la réforme sociale et industrielle de certaines structures de base et du vieux système de production : encouragement du mouvement coopératif, création d'établissements de crédit foncier, formation de cadres techniques, développement des petites entreprises, irrigation et électrification, amélioration des structures administratives.

Malheureusement, les objectifs du premier plan ne furent pas tous atteints. Différents facteurs négatifs ont compromis les résultats que l'on attendait de cette action, résultats qui d'ailleurs auraient pu être imaginés dans une perspective trop audacieuse et trop éloignée de la réalité immédiate. A cela s'ajoutèrent les problèmes soulevés par la division du pays et les difficultés inhérentes au lancement de toute politique de programmation qui vise à rénover des structures économiques et sociales vétustes.

19. *Le deuxième plan quinquennal (1956-1961)*, tout en conservant une préférence pour le secteur agricole, fut orienté dans une plus vaste proportion vers l'expansion de la production industrielle. En intensifiant les investissements dans l'industrie, on se proposait de relever le niveau de vie, d'augmenter le revenu national et de résorber le chômage.

Alors que le premier plan consacrait environ 19,6 milliards de roupies aux investissements (3.920.000.000 de dollars), le second plan affectait à ce poste environ 48 milliards de roupies (9.600.000.000 de dollars).

Ce fut un montant considérable qui, de l'avis de nombreux experts, aurait pu être encore mieux réparti. Les déséquilibres qui en résultèrent ont nettement mis en lumière les limites

(1) Les données fournies à la délégation du Parlement européen par la Commission du plan pour la période 1951-1961 s'établissent comme suit :

— Taux de natalité pour 1.000	1951 : 24,9 1961 : 27,9
— Taux de mortalité pour 1.000	1951 : 14,4 1961 : 12,2
— Taux de mortalité infantile pour 1.000	1951 : 130 1961 : 89
— Longévité moyenne	1951 : 32 ans 1961 : 40 ans

des ressources dont disposait l'Union indienne pour résoudre par elle-même les problèmes soulevés par les structures économiques du pays. Dès 1957 se manifestaient les premiers symptômes d'une récession : en deux ans seulement, les prix de gros avaient haussé de 13 % tandis que le déficit de la balance commerciale passait à 2.500 millions de roupies et que les réserves monétaires tombaient à 850 millions contre 3 milliards de roupies en 1955. Il fut donc nécessaire de réaménager le plan en réduisant les investissements préventifs et en faisant appel aux crédits du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui accordèrent 375 millions de dollars à titre de prêt.

En dépit de ces difficultés, des résultats positifs ont été atteints. Suivant les chiffres qui ont été communiqués à la délégation du Parlement européen, de 1951 à 1961, la production agricole a augmenté de 46 % (+ 19,7 % durant la deuxième période quinquennale), la production industrielle de 90 % (+ 38,7 % durant la seconde période quinquennale) et le produit national brut est passé à 120 milliards de roupies, soit un accroissement de 20,4 % durant la dernière période quinquennale.

Toutefois, ces résultats ont été minimisés par suite d'une effrayante poussée démographique. En dix ans, la population s'est accrue de plus de 77 millions, c'est-à-dire de 21 %, tandis que le revenu annuel par tête s'est situé autour de 50 à 60 dollars, un des plus bas du monde.

20. *Le troisième plan quinquennal (1961-1966)*, actuellement en cours, vise notamment aux buts suivants :

- obtenir une augmentation annuelle du revenu national supérieure à 5 % en assurant à la production une orientation garantissant le maintien de ce taux d'accroissement même durant les périodes couvertes par les plans suivants ;
- parvenir à l'auto-provisionnement dans le domaine des céréales et accroître la production agricole ;
- développer les industries de base par exemple dans le domaine de la sidérurgie, de la chimie, de l'énergie, de la mécanique, de façon à pouvoir subvenir aux besoins de l'industrialisation au cours de la période décennale successive en recourant principalement aux ressources nationales ;
- augmenter les possibilités d'emploi de la main-d'œuvre ;
- obtenir progressivement une plus égale répartition des revenus et du bien-être.

Malheureusement, ces buts n'ont pas tous été atteints ; depuis 1961 la situation s'est quelque peu détériorer dans quelques secteurs.

Ce phénomène a des causes variées dont la plus déterminante est sans aucun doute le conflit avec la Chine qui débuta à la fin de 1962, alors que le troisième plan quinquennal venait à peine d'être lancé ; les dépenses militaires bouleversèrent les projets et contraignirent le gouvernement à alourdir les charges fiscales et à prévoir de nouvelles dépenses, ce qui provoqua immédiatement une accentuation du processus inflationniste.

La production agricole a accusé durant l'année 1963 un fléchissement de 3,4 % par rapport à l'année précédente, ce qui détermina une crise extrêmement grave dans le secteur de l'alimentation.

La production industrielle enregistre également une baisse du taux d'accroissement (de + 8,4 % en 1961 à + 6,3 % en 1963, alors que le plan prévoyait une augmentation de 11 %).

Bien entendu, de nouveaux prêts étrangers ont été nécessaires pour faire face à l'amenuisement des ressources et à la détérioration continue de la balance commerciale.

21. Tout compte fait, les trois plans mis en œuvre jusqu'ici ont donné d'importants résultats, mais ont également suscité des inquiétudes supplémentaires notamment du point de vue financier. Les concours étrangers nécessités pour le financement du premier plan s'élevaient à 840 millions de dollars. Le deuxième plan avait prévu un déficit de 2,31 milliards de dollars tandis qu'en réalité celui-ci était de 4,3 milliards de dollars. Le troisième plan, dans le cadre duquel ont déjà été alloués 3,5 milliards de dollars de crédits étrangers entre 1962 et 1964 (1), comportera à son échéance, 5 milliards de dollars de subventions auxquelles viendra s'ajouter 1 milliard de dollars nécessaires au remboursement échéance de crédits déjà perçus.

22. Ces chiffres donnent une idée de l'effort auquel est soumise l'Inde et de l'ampleur des investissements qu'il est nécessaire d'effectuer afin de rétablir une situation économique et financière qu'il n'est pas exagéré de qualifier de dramatique.

Le gouvernement indien est parfaitement conscient des énormes difficultés qui se présentent et des problèmes financiers qu'il faudra ré-

(1) Chiffres encore approximatifs fournis par l'I.C.E. (Istituto Commerciale Italiano).

soudre pour la mise en œuvre du quatrième plan quinquennal qui doit être amorcée en 1966.

23. *Le quatrième plan*, suivant les estimations, prévoit que les exportations de marchandises rapporteront 10,71 milliards de dollars et que les besoins en marchandises importées atteindront 15,12 milliards de dollars; le déficit au compte marchandises devrait donc être de 4,41 milliards de dollars auxquels s'ajouteront le paiement des intérêts et la restitution du capital constitué par le montant des dettes venues à échéance, soit environ 2,31 milliards de dollars⁽¹⁾.

24. Le quatrième plan quinquennal a pour principal objectif une augmentation du revenu national d'au moins 5 % par an. On entend donner priorité absolue à cet objectif sur le programme de développement industriel. Toutefois ce dernier devra être orienté vers les produits intéressant l'économie agricole (tracteurs, appareillage hydraulique, engrais, insecticides, machines agricoles, etc.) de manière à augmenter le plus possible la production d'espèces alimentaires.

Ces prévisions coïncident en grande partie avec les suggestions émises par les experts de l'Aid India Club⁽²⁾, suggestions qui peuvent se résumer à ceci :

- améliorer encore l'agriculture et transférer en investissements industriels les nouveaux revenus agricoles ;
- contenir plus efficacement l'augmentation de la population ;
- libéraliser un grand nombre d'importations et réduire les contrôles sur les prix intérieurs, en particulier sur ceux de certaines matières premières (spécialement l'acier).

25. Dans le cadre du quatrième plan devront, en outre être affrontés *les problèmes très graves que pose le chômage*. Suivant les données fournies à la délégation du Parlement européen, au moment de la mise en œuvre du troisième plan, le nombre des chômeurs était d'environ 8 millions. Quand bien même les prévisions du troisième plan se réaliseraient et ouvriraient par conséquent 13 millions d'emplois nouveaux, l'augmentation de la main-d'œuvre durant les

cinq dernières années nécessiterait la création d'au moins 17 millions d'emplois; par conséquent, le nombre des chômeurs serait encore de plus de 4 millions. Au début du quatrième plan, les chômeurs seront donc, dans la meilleure des hypothèses, au nombre de 1 millions et puisque ce plan prévoit déjà que la main-d'œuvre disponible augmentera de 25 millions, il s'agira donc de venir à bout de cette immense tâche, à savoir créer des possibilités d'emploi pour 35 millions de personnes.

26. Les chiffres ci-dessus indiqués montrent toute la gravité des problèmes et la nécessité de poursuivre et d'intensifier l'aide étrangère. Cela toutefois ne doit nullement inciter à croire que l'Inde fait dépendre entièrement le succès de son développement économique et social de la compréhension et de l'aide des pays tiers. Au contraire, l'Union indienne n'a pas hésité à accomplir elle-même d'énormes efforts pour employer et multiplier les ressources du pays. Ces ressources sont toutefois insuffisantes et c'est pourquoi il lui faut faire appel à la compréhension et à l'aide des pays amis; en l'état actuel des choses, il ne s'agit pas seulement de réaliser rapidement le développement du pays; il faut également subvenir aux besoins d'une population immense frappée de calamités naturelles et aux prises avec des problèmes non seulement économiques, mais aussi politiques et militaires.

Ces efforts autonomes du peuple indien ne peuvent pas ne pas être encouragés. Il s'agit de stimuler et de soutenir la volonté de reprise de tout un continent qui sans renier le passé espère en un avenir plus juste. A cet effet, il ne suffit pas de donner à l'Inde des aides financières ou de prendre en sa faveur des mesures unilatérales; il est également indispensable d'intervenir en faveur de ses capacités commerciales et de l'aider à développer ses relations de manière à lui permettre de trouver une place adéquate dans l'économie mondiale.

CHAPITRE III

Le commerce international de l'Inde

27. Le commerce international de l'Inde est caractérisé par un écart profond entre les deux courants d'échanges, qui en met en évidence la structure défectueuse. Ce phénomène tire son origine du fait que les exportations ne sont en hausse que depuis peu, à la différence des importations, encouragées depuis un certain nombre d'années déjà par les programmes de développement en cours et les impératifs de caractère alimentaire.

(1) Données fournies par la mission indienne accréditée auprès de la Communauté économique européenne.

(2) L'Aid India Club est un consortium constitué sous les auspices de la Banque mondiale des investissements et par l'intermédiaire duquel sont transmis les crédits accordés à l'Inde par certains États occidentaux. Sont membres de ce Club, les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, la république fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Japon et le Canada.

Pour les années 1962-1963, la situation des échanges peut se résumer comme suit :

(en millions de dollars U.S.A.)

	1962	1963
Exportations (cif)	1.392,6	1.596,2
Importations (fob)	2.186,6	2.358,3
	- 794,0	- 762,1

On peut observer à ce propos que dans le laps de temps compris entre 1950 et 1961 les exportations ont subi un accroissement tout à fait négligeable (+ 3 %), face à une augmentation des importations de 50 % ; durant 1962-1963, la progression est au contraire de 7 % pour la première année, et de 10 % et 9 % pour la seconde.

28. Les marchandises exportées sont celles de tous les pays dont l'économie est plus spécifiquement agricole ; dans le cas de l'Inde, aux produits de la terre s'ajoutent certaines productions industrielles massives et certaines ressources du sous-sol.

29. Le gros des ventes est alimenté par les produits manufacturés du jute et du thé qui constituent respectivement 20 % et 17 % du total ; au troisième rang se placent les cotonnades (6 %) suivies des minerais et de la ferraille (5 %), les aliments destinés au bétail (4 %), les produits maraîchers (4 %), le sucre (4 %), le cuir et ses dérivés (3 %) et le tabac (3 %).

Les besoins de l'Inde en biens industriels et en matières premières de base, ainsi qu'en quantités massives de denrées alimentaires mettent en relief les exigences d'une économie en voie d'industrialisation et les faiblesses qui continuent de caractériser certains secteurs de la production agricole.

Les machines et les appareils non électriques constituent en moyenne un quart environ des achats annuels et les céréales (blé et riz) plus d'un huitième, le pétrole, les produits chimiques et métallurgiques représentent au total, à proportions à peu près égales, 30 % de ces achats. Le coton brut (4 %) et les véhicules automobiles (2 %) ont une importance moindre.

30. L'irradiation géographique des échanges est assez large en ce qui concerne la destination de la production locale ; en revanche, les produits d'origine étrangère convergent vers les grandes zones industrielles. Ces derniers proviennent des États-Unis (33 %), du Royaume-Uni (15 %) et de l'Allemagne fédérale (9 %), du Japon et de l'Union soviétique (6 %).

31. Les débouchés les plus importants sont offerts sur les marchés de ces principaux fournisseurs, notons toutefois d'importants courants de trafic vers certains pays du Commonwealth (Canada, Australie, Ceylan). Les acheteurs principaux sont le Royaume-Uni (23 %), les États-Unis (17 %), le Japon (8 %), l'Union soviétique (6 %), le Canada (3 %), Singapour (3 %), l'Allemagne fédérale (3 %), l'Australie (2 %), Ceylan (2 %) et la Tchécoslovaquie (2 %).

Mais certaines caractéristiques de l'échange commercial de l'Inde avec la Communauté méritent d'être signalées. Parmi tous les fournisseurs de l'Inde, c'est la Communauté qui a le plus grand excédent de balance commerciale avec l'Inde. Les exportations indiennes vers les autres pays fournisseurs sont en augmentation ; au contraire, celles vers la Communauté sont stationnaires. Toutefois, la demande indienne pour les produits de la Communauté est plus grande que la capacité d'importation de ce pays. L'Inde n'a la possibilité d'accroître ses exportations vers la Communauté que par une action communautaire en matière des droits tarifaires et non tarifaires.

32. L'expansion du commerce d'exportation, intensément poursuivie par l'Inde à l'égard notamment de l'Europe occidentale, est liée à la nécessité de soutenir dûment les efforts de la politique de développement économique sur le plan intérieur.

L'Inde s'emploie actuellement à la réalisation du troisième plan quinquennal qui vise à augmenter le revenu annuel par tête de 5 %, compte tenu de l'accroissement démographique. Le financement des importations essentielles durant la période d'exécution (1961-1965) se base sur l'aide extérieure qui se situe autour de 5,3 à 5,5 milliards de dollars et sur le produit des exportations (environ 8 milliards). L'actuel niveau des ventes à l'étranger doit donc progresser entre 1964 et 1966 d'au moins 4 % par an et doubler entre 1965 et 1974 pour maintenir le rythme des financements requis.

33. Au vu de ces chiffres, on comprend toute l'importance que le secteur des exportations revêt pour l'économie nationale et les espoirs qui ont été placés en l'Europe et en la C.E.E., en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs du programme. En effet, il se révèle que les marchandises indiennes absorbées par la Communauté représentent environ 7 % des exportations totales de ce pays et que ce pourcentage est demeuré à peu près inchangé durant la dernière décennie, une augmentation en chiffres absolus s'étant produite seulement dans les années 1962-1963. Par contre, les exportations des Six à destination de l'Union indienne ont dans

l'ensemble triplé au cours de la même période, faisant ressortir un solde actif de la balance communautaire de 250 millions de dollars.

Le montant de l'aide reçue par l'Inde en prêts de développement de la Communauté en 1962-1963 était de 58 millions de dollars. Cela veut dire que l'Inde a dû convertir environ 201 millions de dollars de devises étrangères provenant d'autres marchés, pour pouvoir faire ses achats à la Communauté.

CHAPITRE IV

Perspectives des relations entre la Communauté économique européenne et l'Inde

34. Cette analyse, quoique sommaire, permet d'affirmer que, dans le cadre de l'œuvre d'assistance à l'Union indienne, il importe d'accorder la plus grande attention aux mesures propres à garantir aux produits indiens des débouchés plus stables et plus nombreux sur les marchés industrialisés.

A cet égard, il est évident que ces efforts doivent être dirigés vers les secteurs de commerce et de production de l'Inde qui présentent des possibilités réelles d'une grande expansion. Ces secteurs sont notamment les produits manufacturés de jute, tissus, de coton, minerais de fer, produits tropicaux, traités et non traités, cuir, tabac, tissus des métiers à main et produits artisanaux, tapis, produits de mer, graines oléagineuses et huiles végétales, sucre et produits de mica.

Bien entendu, il va de soi qu'on ne peut concéder des facilités générales à l'entrée de ces produits indiens sur les marchés de la Communauté sans avoir entrepris une étude approfondie de la production concurrentielle communautaire (c'est le cas, en particulier, des cotonnades) et du régime particulier en vigueur entre la Communauté et les pays associés africains et malgache (c'est le cas, surtout, des produits tropicaux et plus spécialement du café).

35. Il est vrai que, pour le moment, le rôle des six pays du Marché commun dans le commerce d'exportation indien n'est guère important, puisque la part des Six dans les exportations globales de l'Inde n'est au total que de 7 %. Il n'en faut pas conclure pour autant que les effets d'éventuelles mesures de faveur seraient négligeables ; de telles mesures permettraient au contraire d'augmenter cette participation dans une mesure croissante.

36. Les besoins commerciaux de l'Inde à l'égard de la Communauté européenne consistent, en

pratique, en une augmentation des exportations qui puisse compenser la nécessité des importations et faciliter l'amortissement progressif des crédits financiers.

Jusqu'à ce jour, le Conseil de ministres de la Communauté européenne, renvoyant toute décision sur la proposition de la Commission exécutive tendant à obtenir un mandat à négocier un accord commercial bilatéral, a justifié son attitude en invoquant la nécessité de définir avant tout la position de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement. En d'autres termes, il semble que le Conseil de ministres préfère englober les problèmes de l'Inde dans le cadre plus général des relations avec les pays en voie de développement et réserve sa décision en attendant les mesures qui seront prises à la suite de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement et de certains accords conclus entre les pays industrialisés.

Ces considérations ont empêché jusqu'ici l'ouverture de conversations bilatérales officielles en vue de conclure des accords commerciaux sur certains produits intéressant l'économie indienne.

Il convient de signaler à cet égard deux considérations majeures : premièrement, les négociations dans le cadre général ont la tendance à s'allonger avant d'aboutir à des résultats valables, tandis que les problèmes d'échanges de l'Inde sont d'une urgence immédiate. Deuxièmement, les problèmes des pays pauvres, qui ont des déficits de balance commerciale tout en ayant les capacités d'augmentation des revenus d'exportation, méritent des considérations spéciales et urgentes.

37. Votre commission se rend compte, et le Parlement européen l'a d'ailleurs déjà souligné⁽¹⁾, qu'il existe de nombreuses raisons de croire qu'une action générale de la Communauté en relation avec les problèmes de développement économique dans leur ensemble, et par conséquent la définition d'une politique générale à l'égard des pays en voie de développement, pourraient constituer une base logique.

Toutefois, dans le cas de l'Inde, il estime qu'on ne devrait pas attendre la formulation de critères généraux pour donner le branle à une politique d'aide concrète qui apporterait la

(1) Cf. rapports de M. Mario Pedini au nom de la commission du commerce extérieur sur la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement et les problèmes structurels du commerce mondial qui s'y rattachent (doc. 26 du 21 mars 1964) et sur les résultats de la Conférence mondiale des Nations unies sur le commerce et le développement (doc. 83 du 16 octobre 1964).



